

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture Bousse

Séance du 15 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2020

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 18

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoints**,

M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Marie-Christine MICHEL, Mme Muriel DESRAYAUD, Mme Corinne WILHELMY, M. Sébastien MERTZ, Mme Sandrine SALESSES, M. Cédric LARCHER, Mme Khadija VACHEZ, M. Jean-Marie LUCIANI, Mme Elodie BREARD, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés : M. David DEGENETAIS pouvoir à Mme Laurence NICOLAS
M. Daniel L'HOSTIS pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO
M. Jean-Pierre OSMONT pouvoir à M. Cédric LARCHER

Absents : Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

Finances – Demande de fonds de concours pour l'éclairage du stade (D2020-06-01)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que plusieurs ampoules des projecteurs du stade sont à remplacer. Au regard de la vétusté de l'installation, il est proposé de remplacer l'ensemble des projecteurs par de la LED.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 15 716.00 € HT

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 7 588.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'éclairage du stade.

APPROUVE le devis présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 7 588.00 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Finances – Demande de subventions pour la création d'un plateau surélevé (D2020-06-02)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de réduire la vitesse en entrée de ville, il a été étudié la possibilité de réaliser un plateau surélevé route de Nonancourt.

Monsieur le Maire indique que le département de l'Eure et l'agglomération EPN pourraient nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire des amendes de police et du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 5 068 € HT

Il propose de demander une subvention à hauteur de

- 50% du montant total soit 2 534.00 € au titre des amendes de police
- 50% du reste à charge soit 1 267.00 € au titre du fonds de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation d'un plateau surélevé

APPROUVE le devis présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter le département de l'Eure pour une subvention d'un montant de 2 534€

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 1 267.00 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Personnel – poste de responsable des services techniques – ouverture de poste (D2020-06-03)

Monsieur le Maire propose qu'un poste de responsable des services techniques soit ouvert à 35h00 sur le grade d'agent de maîtrise et sur le grade d'agent de maîtrise principal afin d'anticiper les départs à la retraite prévus au sein de l'équipe dans les années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'ouverture du poste à compter du 1^{er} décembre 2020

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Finances – décision modificative n°1 (D2020-06-04)

Monsieur le Maire expose les modifications de budget suivantes :

SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

sens	chapitre	article	intitulé	BP	DM	nouveau montant
recettes	042	775		372 000	-372 000	0
Recettes	024	024		0	372 000	372 000
Recettes	040	192		61 293.25	-61 293.25	0
Recettes	040	2115		310 706.25	-310706.25	0
			TOTAL			-372 000

sens	chapitre	article	intitulé	BP	DM	nouveau montant
------	----------	---------	----------	----	----	-----------------

dépenses	042	675		310 706.75	-310 706.25	0
dépenses	042	6761		61 293 .25	-61 293.25	0
dépenses	16	165	Cautionnement	0	1 700	1 700
dépenses	20	2051	Concession	0	270	270
dépenses	21	2135	Construction	0	18 500	18 500
Dépense s	21	21578	Outillage	6 000	500	6 500
dépenses	21	2188	Autres immo	6 000	2 200	8 200
dépenses	23	2315	Installation	751 981	-23 170	728 811
				TOTAL		-372 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE ces modifications de budget

marchés publics – relance du lot 4 bardage de la maison de santé - avenants

Monsieur le Maire expose,

Par convention de mandat signée le 26 janvier 2016, la Commune de la Couture-Bousseay a confié à EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT un mandat pour la transformation et l'aménagement d'un local industriel en maison de santé.

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, la collectivité a décidé de déléguer au Mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du Maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les dispositions du présent contrat.

Il est proposé l'ajout de prestations non prévues aux marchés initiaux des CT, CSPPS et MOE, pour le suivi de la reprise du lot Bardage.

Pour le contrôleur technique, la reprise du suivi du lot bardage par le Bureau d'Etudes SOCOTEC. Ces travaux interviennent dans le cas de la résiliation du lot n°4 de l'entreprise Gougeon :

- Suivi du chantier (2 mois)
- Mise à jour du RFCT, afin de lever les non-conformités

Pour un montant de 1 950,00 € HT ;

Pour le CSPPS, missions réalisées par le Bureau d'Etudes SEPAQ, pour :

- Analyse PPSPS et inspection commune
- Suivi du chantier (2 mois)
- Mise à jour du DIUO.

Pour un montant de 544,50 € HT

Pour le marché de maîtrise d'œuvre, la reprise du suivi des travaux refusés du lot n° 4, pour la partie bardage réalisée par l'entreprise GOUGEON

Pour un montant de 4 253,37 € HT

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le devis de SOCOTEC d'un montant de 1 950,00 € HT, soit 2 340,00 € TTC,
 - ✓ **APPROUVE** le devis de SEPAQ d'un montant de 544,50 € HT, soit 653,40 € TTC,
 - ✓ **APPROUVE** le devis de l'entreprise AB'CIS ARCHITECTURE d'un montant de 4 253,37 € HT, soit 5 104,04 € TTC,

 - ✓ **AUTORISE** Monsieur le Directeur Général de EAD, mandaté, à signer l'avenant n°1 avec le Bureau SOCOTEC, d'un montant de 1 950,00 € HT, soit 2 340,00 € TTC,
 - ✓ **AUTORISE** Monsieur le Directeur Général de EAD, mandaté, à signer l'avenant n°1 avec le Bureau SEPAQ, d'un montant de 544,50 € HT, soit 653,40 € TTC,
 - ✓ **AUTORISE** Monsieur le Directeur Général de EAD, mandaté, à signer l'avenant n°4 avec AB'CIS ARCHITECTURE, d'un montant de 4 253,37 € HT, soit 5 104,04 € TTC.
- **DIT** que ce montant sera inscrit au Budget 2020

Personnel – formation au maniement des armes – création d'une activité accessoire formation (D2020-06-06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique

Territoriale,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires,

Considérant la nécessité d'embaucher un formateur au bâton de défense pour la police municipale.

Considérant que la personne pressentie pour exercer cette mission est actuellement agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, elle ne peut être recrutée que dans le cadre d'une activité accessoire.

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer une activité accessoire de formateur au bâton de défense.

DIT que cette activité accessoire sera rémunérée sur la base d'une indemnité forfaitaire de 42 € par agent par action de formation.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Finances – appel aux dons territoire des Alpes Maritimes (D2020-06-07)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Département des Alpes Maritimes a lancé un appel à la solidarité suite à la tempête Alex.

Monsieur le Maire propose de faire un don à destination des collectivités sinistrées pour un montant de 2 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'un don de 2 000 € au profit des Alpes Maritimes
AUTORISE le Maire à signer tous les documents permettant son versement

Patrimoine - Projet de convention relative à la mise à disposition de locaux communaux au syndicat intercommunal La Clé des Champs pour les activités périscolaires et/ou extra-scolaires (D2020-06-08)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention 2020/2021 dont le but est de préciser les modalités de mise à disposition d'espaces communaux adaptés à la mise en œuvre de la compétence intercommunale « enfance et jeunesse », dans le cadre d'un centre de loisirs sans hébergement périscolaire et/ou extra-scolaire entre deux structures : le syndicat intercommunal La Clé des Champs et la commune de la Couture Bousse, propriétaire de l'espace.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Intercommunalité - Autorisation de signature la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN (D2020-06-09)

La loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 et la loi portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ont renforcé les obligations en matière d'attributions des logements sociaux afin de déconcentrer les précarités et de favoriser l'accès de tous à l'ensemble du territoire. Elles confient aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dotés d'un Programme Local de l'Habitat et d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, un rôle de pilotage dans l'élaboration d'une politique de peuplement à l'échelle intercommunale.

L'élaboration du document Cadre d'orientations de la Conférence Intercommunale du Logement et de la Convention Intercommunale d'attribution d'EPN ont été définies dans un cadre concerté avec l'ensemble des acteurs associés à savoir, les communes, les services de l'Etat, le Conseil Départemental de l'Eure, les bailleurs sociaux, Action logement et les associations.

Les orientations cadres de la CIL ont été adoptées le 17 juillet 2018, pour une durée de six ans.

Ces orientations, au nombre de six, sont les suivantes :

Orientation n°1 : mobiliser les attributions de logements locatifs publics au service d'un rééquilibrage de l'occupation et d'une amélioration de la mixité (sociale, générationnelle...)

Orientation n°2 : améliorer la réponse aux demandes de mutation pour fidéliser dans le parc social des ménages porteurs de mixité, autant que pour répondre à des situations de « nécessité » et, plus globalement, aux profils qui sont aujourd'hui moins bien satisfaits

Orientation n°3 : favoriser un élargissement « du spectre de la demande », faire venir dans le parc locatif public de nouveaux profils de clientèles, en s'appuyant sur les différents contingents, notamment sur le contingent Action Logement et le contingent 5% fonctionnaires

Orientation n°4 : améliorer l'attractivité des logements locatifs sociaux et leur adéquation aux besoins et capacités financières des ménages, en particulier dans les quartiers prioritaires

Orientation n°5 : pour améliorer la mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, favoriser la diversification des produits habitat (accession, diversification des produits au sein du parc locatif social...)

Orientation n°6 : mettre en place un dispositif de gouvernance et des outils adaptés

A l'issue de cette première phase, EPN, les communes disposant de logement social et les acteurs du territoire, dont les bailleurs, ont poursuivi leur travail commun, **afin de décliner les orientations en engagements et actions opérationnelles au sein de la Convention Intercommunale d'Attribution.**

Cette convention formalise la stratégie collective de rééquilibrage social à l'échelle du territoire. Elle définit les conditions de réussite nécessaires au développement d'une politique territoriale équilibrée en matière de logement et d'hébergement et vise à garantir l'égal accès de tous à l'ensemble du parc social du territoire d'EPN.

Ce travail de co-construction se concrétise par la formalisation de huit actions :

Action n°1 : contribuer collectivement à l'atteinte du taux de 25% d'attributions suivies d'un bail signé, hors Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), pour des demandeurs du 1^{er} quartile ou des ménages concernés par des démolitions dans le cadre des projets de renouvellement urbain

Action n°2 : se donner les moyens de maintenir le taux d'attributions constaté ces dernières années en QPV pour les demandeurs des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles ; approfondir l'analyse qualitative des profils de ménages bénéficiant d'une attribution en QPV

Action n°3 : mettre en œuvre collectivement l'objectif d'attribution pour les publics prioritaires

Action n°4 : au travers des processus de relogement (ANRU et droit commun), favoriser des parcours résidentiels positifs et « ouvrir » le champ des possibles pour les ménages concernés

Action n°5 : trouver des solutions collectives pour les demandes de mutation bloquées

Action n°6 : attirer de nouvelles clientèles cibles dans le parc locatif social pour améliorer la mixité et diversifier le profil des entrants

Action n°7 : améliorer et fluidifier les processus d'attribution

Action n°8 : poursuivre les actions engagées pour adapter l'offre et améliorer l'attractivité du parc existant et leur environnement

Les orientations et actions développées dans le cadre des travaux de la CIL ont été définies parallèlement aux orientations et programme d'actions du volet habitat du PLUI-HD. A ce titre, elles constituent le volet peuplement du document de planification et seront mises en œuvre dans le cadre des actions du Programme d'Orientations et d'Actions habitat du PLUI-HD.

La convention est conclue entre le représentant de l'Etat dans le Département, le Président d'EPN, les communes réservataires de logements sociaux, les bailleurs sociaux disposant de patrimoine sur le territoire Intercommunal, le Conseil Départemental et Action Logement.

Conformément à la loi, la Convention porte sur une durée de 6 ans. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par la CIL au moyen de bilans annuels qualitatifs et quantitatifs. Elle pourra faire l'objet d'avenants.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion sociale et notamment son article 8

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové— article 97

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 dite loi Egalité et Citoyenneté

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5216-5, I, 3°

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L441-1-5 et L441-1-6

Vu la délibération n°38 du Conseil Communautaire du 24 juin 2015, adoptant le Contrat de ville 2015-2020, ainsi que les Conventions, annexes et avenants éventuels, qui doit intégrer une Convention intercommunale, et le Protocole de Préfiguration PNRU de Nétreville

Vu la délibération n°41 du Conseil communautaire du 24 juin 2015 relative à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement

Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 19 septembre 2018, approuvant le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Vu la délibération n°38 du Conseil communautaire d'EPN du 17 décembre 2019, approuvant la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026

Considérant l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement réunie le 22 novembre 2019

Considérant l'avis favorable des membres du Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à **SIGNER** la Convention Intercommunale d'Attribution.

Rapport des commissions

- Monsieur Davoust fait un point sur les travaux en cours :
 - Chemin de BousseY : réfection de voirie en cours (travaux Evreux Portes de Normandie)
 - Rue neuve vient de commencer et devrait se poursuivre durant 6 semaines
 - L'agglomération Evreux Portes de Normandie va réaliser la réfection de l'ensemble des trottoirs dans le domaine du Haut-Bois
 - Le bas de la rue d'Anet doit être repris par Eurovia en même temps que la réfection de la rue Neuve
 - L'agglomération Evreux Portes de Normandie effectuera un rabotage partiel de la rue Croix Jérôme
 - L'agglomération espère pouvoir programmer l'impasse du Puit banal aussi cette année
 - Le SIEGE doit statuer sur les prochains travaux de la commune au mois de novembre avec le changement du transformateur et une partie d'enfouissement à BousseY pour 2021. Le SIEGE a aussi étudié l'enfouissement de la rue d'Ezy et des deux lotissements des Roussières en deux tranches (2021/2022 ou 2022/2023)
- Madame Hanne :
 - La cérémonie du 11 novembre aura lieu selon les directives de la Préfecture qui n'a pas encore communiqué à ce sujet
 - La commission a visité l'exposition Léon Leblanc au musée avec le directeur, Monsieur Marconi. L'agrandissement du musée a été évoqué avec une fin de travaux dans 4 ans. La visibilité du musée a été discutée et une demande pour fleurir plus les alentours du musée est faite auprès de la commune.
 - L'école de musique a presque 100 inscrits cette année. Le journaliste Louis Leprêtre a fait un article pour le Mtaville. Cédric Larcher demande quels sont les cours qui fonctionnent le mieux. Nadine Hanne indique qu'il s'agit de la guitare et du piano mais que le solfège a aussi beaucoup de succès.
 - A la bibliothèque, Carine fonctionne toujours sans bénévole mais elle a quand même pu faire son échange avec la médiathèque. Pour l'instant le mois du film documentaire est maintenu.
- Madame Nicolas :
 - Un point a été fait lors de la dernière réunion de commission sur tous les sujets de la rentrée.
 - Le nouveau bulletin va être lancé pour une parution début janvier
 - La commission étudie la possibilité d'informer les habitants par SMS en cas de besoin

- Monsieur Lami :
 - Pour la vie scolaire, un roulement a été mis en place pour les conseils d'école afin que tous les membres de la commission puissent y participer une fois dans l'année.
 - Prochains conseils d'école : maternelle le 3 novembre et élémentaire le 6 novembre
 - Une réunion au sujet du développement durable mi-novembre

Devis

- Monsieur le Maire informe qu'un devis a été réalisé pour la réfection de l'électricité dans la sacristie de l'église
- Monsieur le Maire informe qu'un devis a été demandé pour réaliser un éclairage public supplémentaire à l'arrière du complexe sportif pour un montant de 2 685€. Un dossier de demande de fonds de concours va être monté.

Questions diverses

- Monsieur le Maire que le RPQS de l'eau potable a été envoyé à tous les conseillers et qu'il est aussi à leur disposition en mairie
- Monsieur le Maire fait la liste des fonds de concours de l'agglomération obtenus cette année
- Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour un groupe de travail au sujet des mobilités durables à l'agglomération Evreux Portes de Normandie : Khadija Vachez
- Madame Desrayaud informe l'assemblée que le sujet des transports a été houleux lors de la commission à l'agglomération. Monsieur le Maire indique que le Président de l'agglomération a alerté le Président de Région qui doit retravailler le sujet.
- Monsieur le Maire lit un courrier du Président de Région qui propose de mettre des panneaux d'entrée de ville en langue normande pour 159€ environ par panneau. Le dossier va être affiné pour le prochain conseil municipal.
- Madame Nicolas informe l'assemblée que les passages de grades du judo auront lieu en décembre et que l'invitation sera transmise à tous.
- Madame Vachez fait remarquer que les arbres rue de la tuilerie ne sont toujours pas élagués. Le Maire va relancer la propriétaire.
- Madame Salesses informe l'assemblée que les parents remercient les enseignants de les avoir contacté individuellement pour la mise en septaine des enseignants.
- Monsieur Mertz demande quand sera réparé le container à verre enterré. Monsieur le Maire répond que l'entreprise était sur place hier.
- Monsieur Larcher signale qu'il manque un panneau impasse Pinard

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55.

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
L'HOSTIS	Daniel	Adjoint au Maire	Absent
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller municipal	Absent
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère municipale	
NICOLAS	Jean-Pierre	Conseiller municipal	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller municipal	Absent
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère municipale	